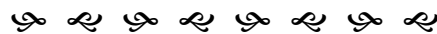


NOTE D'INFORMATION AU PUBLIC

Les délibérations du conseil municipal du 4 mars 2026 sont consultables auprès du secrétariat, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.



Les délibérations portent sur les affaires suivantes :

- **Délibération n° 016/2026** : Adoption de la clé de répartition relative à la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) sur les linéaires de réseaux des Voiries d'Intérêt Communautaire (VIC) pour le concessionnaire ORANGE (Rapporteur : M. Cosme Dilmé) - **Approuvée**

- **Délibération n° 017/2026** : Approbation de l'avenant n° 2 relatif à un reliquat de 5 194,58 € au titre d'un fonds de concours 2019 (seconde part) non consommé et reporté pour l'opération d'acquisition d'un véhicule électrique de la flotte communale (Rapporteur : M. Cosme Dilmé) - **Approuvée**

- **Délibération n° 018/2026** : Acquisition de la parcelle cadastrée AV n° 68 en zone A du PLUi, lieu-dit « La Teularia », d'une contenance de 17 117 m², auprès de la SAFER Occitanie, pour un prix total de 46 200 € TTC (Rapporteur : M. François Rallo) - **Approuvée**

- **Délibération n° 019/2026** : Approbation de l'opération « Jules Ferry 2 » avec l'ESH « Perpignan Méditerranée », pour la construction neuve en maîtrise d'ouvrage directe de l'ESH, de 6 logements locatifs sociaux, à savoir, 4 PLUS et 2 PLAI, correspondant à 4 logements collectifs et 2 maisons individuelles, sur la parcelle communale cadastrée AM n° 445 (922 m²) dans le vieux village (Rapporteur : M. François Rallo) - **Approuvée**

- **Délibération n° 020/2026** : Approbation de la convention d'assistance administrative à la gestion des contrats d'assurance statutaire avec le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales (CDG66) (Rapporteur : M. François Rallo) - **Approuvée**